

Pôle Métropolitain Artois Douaisis

Délibération du Conseil Métropolitain

n°CM-02022021-09

Séance du 02 février 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le deux du mois de février à quatorze heures trente, le Conseil Métropolitain du Pôle Métropolitain Artois Douaisis s'est réuni dans la Salle Philippe Rapeneau de la Communauté Urbaine d'Arras, située à la Citadelle à Arras, sous la Présidence de Monsieur Pierre GEORGET, suite à la convocation qui lui a été faite le 26 janvier 2021, laquelle convocation a été affichée au siège du syndicat mixte.

Étaient présents (10) :

MM. Pierre ANSART, Ernest AUCHART, Xavier BARTOSZEK, Jean-Jacques COTTEL, Pierre GEORGET, Freddy KACZMAREK, Frédéric LETURQUE, Gérard NICOLLE, Christian POIRET, Michel SEROUX.

Absents excusés ayant donné pouvoir (6) :

M. Frédéric DELANNOY a donné pouvoir à Xavier BARTOSZEK, Jean-Marcel DUMONT a donné pouvoir à Pierre GEORGET, Stéphane TONELLE a donné pouvoir à Pierre GEORGET, Jean-Luc HALLÉ a donné pouvoir à Christian POIRET, Jean-Paul FONTAINE a donné pouvoir à Christian POIRET, Joël PIERRACHE a donné pouvoir à Xavier BARTOSZEK.

Absents excusés (7) :

Mmes Françoise ROSSIGNOL et Véronique THIÉBAUT, MM. Alain CAYET, Christophe DUMONT, Gérard DUÉ, Nicolas DESFACHELLE, Gilles GRÉVIN.

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS
Direction de la citoyenneté
et de la légalité

18 FEV. 2021

M. Xavier BARTOSZEK est désigné secrétaire de séance.

ARRIVÉE

Objet : Délégations aux Vice-présidents

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil les objectifs et conditions de la mise en place d'une gouvernance au sein du Pôle Métropolitain :

- Un appui au Président.
- Une mobilisation renouvelée des membres du Pôle Métropolitain.
- Un traitement à l'identique de chaque EPCI représenté par son Président.
- La meilleure adéquation entre la nature et l'importance des actions figurant dans le programme du Pôle Métropolitain rapportées aux caractéristiques de chaque EPCI et à l'intérêt manifesté par les Présidents de chaque EPCI lors des travaux et réunions passées.
- En complémentarité des élus pilotes désignés par thématique en Commissions.

Puis, Monsieur le Président informe les membres du Conseil des délégations attribuées aux Vice-présidents :

- Christian POIRET : 1er Vice-président en charge des Finances et Ressources Humaines.
- Frédéric LETURQUE : 2ème Vice-président en charge des Mobilités.
- Frédéric DELANNOY : 3ème Vice-président en charge du Logement.
- Michel SEROUX : 4ème Vice-président en charge du Développement solidaire.
- Jean-Jacques COTTEL : 5ème Vice-président en charge de la Santé.

Le Conseil Métropolitain, à l'unanimité des membres présents et représentés, PREND ACTE des délégations attribuées aux Vice-présidents.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre.

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet.

La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Le Président certifie que, en application de l'article 2 de la loi du 22 juillet 1982, la présente délibération a été publiée le
Et transmise en Préfecture le
Le Président,

1 8 FEV. 2021

1 8 FEV. 2021

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Le Président,

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS
Direction de la citoyenneté
et de la légalité

1 8 FEV. 2021

ARRIVÉE